

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

ZAAP 50 MG/60 MG SOLUTION POUR SPOT-ON POUR CHATS

2. Composition qualitative et quantitative

Une pipette de 0,50 mL contient :

Substance(s) active(s) :

| | |
|---------------------|----------|
| Fipronil | 50,00 mg |
| Pyriproxifène | 60,00 mg |

Excipient(s) :

| | |
|----------------------------------|---------|
| Butylhydroxyanisole (E320) | 0,10 mg |
| Butylhydroxytoluène (E321) | 0,05 mg |

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution pour spot-on.

Solution limpide, incolore à jaune pâle.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Chats.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les chats :

A utiliser contre les infestations par les puces seules ou les infestations mixtes par les puces et les tiques.

Puces :

Traitement et prévention des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis*). Une application empêche toute nouvelle infestation pendant 5 semaines.

Prévention de la multiplication des puces pendant 12 semaines après application, en empêchant le développement des œufs en puces adultes.

Tiques :

Traitement des infestations par les tiques (*Ixodes ricinus* et *Rhipicephalus turanicus*).

Après une application, l'efficacité acaricide persiste pendant une semaine.

Si des tiques sont présentes au moment de l'application, elles peuvent ne pas être toutes tuées dans les 48 heures.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser chez le lapin, des effets indésirables et parfois même le décès peuvent survenir.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux substances actives ou à l'un des excipients.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Deux études de laboratoire ont évalué l'efficacité du produit lorsque le pelage est mouillé 2 heures avant application du produit et 2 fois au cours de la période d'efficacité du produit contre les puces (à deux semaines d'intervalle contre les puces adultes ou à quatre semaines d'intervalle contre les stades immatures de puces). Mouiller le pelage dans les conditions décrites n'affecte pas l'efficacité du produit.

L'effet d'un shampoing sur l'efficacité du produit n'a pas été évalué. Si un shampoing s'avère nécessaire, il est recommandé de le faire avant application du produit.

Dès le début des mesures de contrôle antiparasitaire, en cas d'infestation, le panier de l'animal et ses zones de couchage ou de repos (tapis, canapés ...) doivent être traités avec un insecticide approprié et passés régulièrement à l'aspirateur.

Pour réduire la pression parasitaire environnementale liée aux puces, il est recommandé de traiter tous les animaux du foyer avec un produit contre les puces approprié.

Le produit n'empêche pas les tiques de se fixer. Si l'animal a été traité avant l'exposition aux tiques, ces dernières seront tuées dans les 48 heures après fixation. Cela précède généralement le gorgement, réduisant mais n'excluant pas le risque de transmission de maladies.

Une fois mortes, les tiques se détachent souvent de l'animal. Toute tique restante devra être retirée précautionneusement, en s'assurant que les pièces buccales ne restent pas dans la peau.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

A usage externe exclusivement. Ne pas administrer oralement.

Les animaux doivent être pesés avec précision avant le traitement.

En l'absence de données, le produit ne doit pas être utilisé chez les chats de moins de 10 semaines ou pesant moins de 1 kg.

Eviter tout contact avec les yeux de l'animal. Dans le cas d'un contact oculaire accidentel, nettoyer les yeux à l'eau.

Veiller à appliquer le produit correctement selon la description dans la rubrique « Posologie et voie d'administration ». Ne pas appliquer le produit sur une plaie ou autre lésion cutanée. Il est important de s'assurer que le produit est appliqué directement sur une zone de peau sèche que l'animal ne peut pas lécher et que les animaux ne se lèchent pas mutuellement après le traitement.

L'utilisation du produit n'a pas été étudiée chez les animaux malades ou affaiblis. L'utilisation du produit chez les animaux malades ou affaiblis ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire.

En l'absence d'études d'innocuité complémentaires, l'intervalle minimum entre deux traitements doit être de 4 semaines.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Le produit peut occasionner des troubles nerveux.

Le produit peut être toxique en cas d'ingestion.

Éviter d'ingérer le produit ou de porter la main à la bouche après utilisation.

Éviter tout contact avec la peau ou la bouche.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'application du produit.

Ce produit peut causer une irritation des muqueuses et des yeux.

C'est pourquoi il faut éviter tout contact entre le produit et la bouche ou les yeux, y compris les contacts main-bouche et main-œil.

En cas de contact accidentel avec les yeux, laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau.

Si l'irritation oculaire persiste, consultez immédiatement un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquetage.

Se laver les mains après utilisation.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin et lui présenter la notice ou l'emballage.

En cas de contact accidentel avec la peau, laver immédiatement la zone touchée à l'eau.

Ne pas toucher et ne pas laisser les enfants jouer avec les animaux traités tant que le site d'application n'est pas sec.

Il est donc recommandé de ne pas traiter les animaux pendant la journée mais plutôt en début de soirée et les animaux une fois traités ne doivent pas être autorisés à dormir avec leurs maîtres, en particulier les enfants.

Conserver les pipettes dans leur emballage d'origine et les éliminer immédiatement après utilisation de façon appropriée.

Autres précautions

Le produit peut avoir des effets indésirables sur les surfaces, matériaux et meubles de la maison. Attendre que le site d'application soit sec avant de permettre le contact avec ces matériaux.

iii) Autres précautions

Le produit peut avoir des effets indésirables sur les surfaces, matériaux et meubles de la maison. Attendre que le site d'application soit sec avant de permettre le contact avec ces matériaux.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Des modifications d'aspect transitoires, notamment un aspect mouillé ou une légère desquamation, peuvent être observées au site d'application.

Selon l'expérience accumulée sur les substances actives administrées sous forme de spot-on, des réactions cutanées locales transitoires (desquamation, alopecie, prurit, érythème, altération de la couleur de la peau), ainsi qu'un prurit ou une alopecie généralisés peuvent être observés. Dans de très rares cas, une hypersalivation, des symptômes neurologiques réversibles (hyperesthésie, abattement, autres signes nerveux), des troubles respiratoires ou des vomissements peuvent survenir.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Les études de laboratoire réalisées sur le fipronil et le pyriproxifène n'ont mis en évidence aucun effet tératogène ou embryotoxique. Aucune étude n'a été réalisée avec ce produit chez des chattes gravides ou allaitantes. L'utilisation du produit chez les chattes gestantes ou allaitantes ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque par un vétérinaire.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

4.9. Posologie et voie d'administration

Spot-on.

Posologie :

Pour un chat pesant de 1 à 6 kg, appliquer une pipette de 0,5 mL, correspondant à la dose minimale recommandée de 8,3 mg de fipronil et 10 mg pyriproxifène par kg de poids corporel.

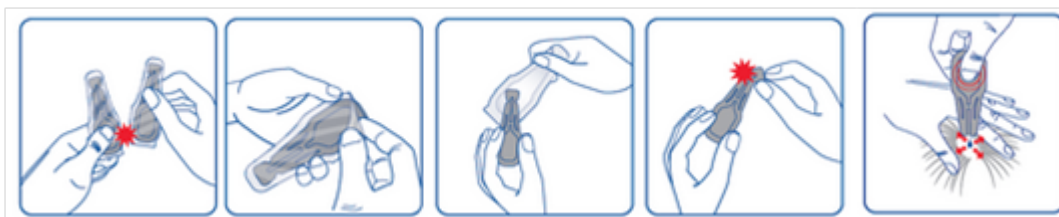
| Poids | Volume de la pipette | Fipronil (mg) | Pyriproxifène (mg) |
|----------|----------------------|---------------|--------------------|
| 1-6 kg | 0,5 mL | 50 | 60 |
| >6-12 kg | 1 mL | 100 | 120 |

Pour les chats de plus de 6 kg, la dose recommandée de 1 mL doit être appliquée, ce qui peut être fait en appliquant 2 pipettes de 0,5 mL.

Mode d'administration :

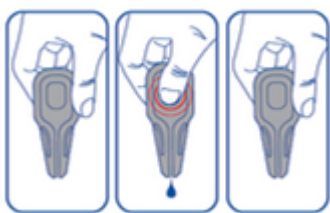
Extraire la pipette de la plaquette thermoformée. La tenir en position verticale. Tapoter la partie étroite de la pipette pour s'assurer que le contenu est bien descendu dans la partie centrale de la pipette. Rompre l'extrémité autocassable de la pipette en suivant la ligne gravée.

Ecarter les poils de l'animal à la base du cou, jusqu'à ce que la peau soit visible. Placer l'embout de la pipette directement sur la peau ainsi exposée. Presser doucement la partie centrale de la pipette plusieurs fois pour en expulser entièrement le contenu en un ou deux points. S'assurer que la solution est appliquée sur une peau saine. Éviter l'application superficielle sur le pelage du chat ou que la solution ne s'écoule.



La première étape de séparation des pipettes peut être optionnelle selon les présentations.

Système anti-goutte (le produit est libéré uniquement par pression sur la partie centrale de la pipette).



Pour un contrôle optimal des infestations par les puces et les tiques et de la multiplication des puces, la fréquence d'application peut se baser sur les conditions épidémiologiques locales. Cependant, en l'absence d'études complémentaires, ne pas renouveler le traitement à intervalles de moins de 4 semaines (voir rubrique « Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire »).

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet indésirable grave n'a été observé au cours d'une étude d'innocuité réalisée sur des chatons de 10 semaines, traités avec jusqu'à 5 fois la dose maximale recommandée 3 fois à 4 semaines d'intervalle, et traités avec la dose maximale recommandée 6 fois à 4 semaines d'intervalle.

Le risque d'effets indésirables (voir rubrique « Effets indésirables (fréquence et gravité) ») peut cependant augmenter avec le surdosage, il faut donc toujours traiter les animaux avec la taille de pipette adaptée à leur poids.

4.11. Temps d'attente

Sans objet.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Antiparasitaire à usage externe (association de fipronil).

Code ATC-vet : QP53AX65.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le **fipronil** est un insecticide et un acaricide de la famille des phénylpyrazolés. Le fipronil et son métabolite, le fipronil sulfone, agissent sur les canaux chlorure activés par des ligands, en particulier les canaux activés par le neurotransmetteur acide gamma-aminobutyrique (GABA) mais aussi les canaux désensibilisants (D) et non-désensibilisants (N) activés par le glutamate (Glu, canaux chlorure ligand-dépendants propres aux Invertébrés). Ils bloquent ainsi le passage pré- et post-synaptique des ions chlorure à travers la membrane cellulaire. Il en résulte une activité incontrôlée du système nerveux central et la mort des insectes ou des acariens.

Le **pyriproxifène** est un inhibiteur de croissance des insectes (IGR) de la famille des analogues de l'hormone juvénile. Le pyriproxifène stérilise les puces adultes et inhibe le développement des stades immatures. La molécule empêche, par contact, l'émergence d'insectes adultes, en bloquant le développement des œufs (effet ovicide), des larves et des pupes (effet larvicide), qui sont ainsi éliminés. Elle agit également par contact et/ou ingestion par les puces adultes en stérilisant les œufs pendant leur maturation et avant la ponte. Enfin, la molécule empêche la contamination de l'environnement des animaux traités par les stades immatures des puces.

L'association du fipronil et du pyriproxifène présente une activité insecticide et acaricide contre les puces (*Ctenocephalides felis*) et les tiques (*Rhipicephalus turanicus*, *Ixodes ricinus*) et empêche le développement des œufs en puces adultes.

Une telle association procure un contrôle intégré des puces qui peut être utilisé lors d'infestations par les puces seules ou lors d'infestations mixtes par les puces et les tiques.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Dans les conditions normales d'utilisation, le fipronil et le pyriproxifène sont correctement distribués dans le pelage de l'animal dès le premier jour suivant l'application topique.

Le métabolite principal du fipronil est son dérivé sulfoné, qui possède également des propriétés insecticides et acaricides.

Les concentrations de fipronil et de pyriproxifène dans le pelage diminuent progressivement mais sont toujours détectables au moins 84 jours après application (c'est-à-dire au-dessus de la limite inférieure de quantification qui est de 100 ng/g pour le fipronil et de 50 ng/g pour le pyriproxifène). Les concentrations de fipronil sulfone restent en dessous de la limite inférieure de quantification (LQ 100 ng/mL) après l'application du produit.

Le pic de concentration plasmatique du fipronil et du pyriproxifène est rapidement atteint 1 jour après administration du produit. Les concentrations de fipronil sont quantifiables chez tous les chats jusqu'à 3 jours après application (LQ 1 ng/mL). Les concentrations de pyriproxifène sont quantifiables chez tous les chats jusqu'à 42 jours après application (LQ 0,2 ng/mL). Les concentrations de fipronil sulfone restent en dessous de la limite inférieure de quantification (LQ 1 ng/mL) après application du produit.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Butylhydroxyanisole (E320)

Butylhydroxytoluène (E321)

Ether monoéthylique de diéthylèneglycol

6.2. Incompatibilités majeures

Aucune connue.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Ne pas conserver à une température supérieure à 30°C.

Conserver dans un endroit sec.

Conserver les plaquettes thermoformées dans leur emballage extérieur pour les protéger de la lumière.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Pipette unidose plastique transparente thermoformée (polyacrylonitrile méthacrylate/PP/copolymère d'oléfines cycliques/PP) et fermée par thermoscellage (polyacrylonitrile méthacrylate/aluminium/PET)

Pipette unidose plastique transparente thermoformée (polyéthylène - éthylène alcool vinylique - polyéthylène/PP/copolymère d'oléfines cycliques/PP) et fermée par thermoscellage (polyéthylène - éthylène alcool vinylique - PE/aluminium/PET)

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec le médicament ou les emballages vides car ils peuvent nuire aux poissons et autres organismes aquatiques.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

ALFAMED
13EME RUE LID
06517 CARROS CEDEX
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/0487938 3/2017

Boîte de 1 plaquette de 1 pipette thermoformée (polyacrylonitrile méthacrylate) de 0,5 mL

Boîte de 1 plaquette de 1 pipette thermoformée (polyéthylène – éthylène alcool vinylique - polyéthylène) thermoformée de 0,5 mL

Boîte de 1 plaquette de 2 pipettes thermoformées (polyacrylonitrile méthacrylate) de 0,5 mL

Boîte de 1 plaquette de 2 pipettes thermoformées (polyéthylène– éthylène alcool vinylique - polyéthylène) de 0,5 mL

Boîte de 2 plaquettes contenant 3 pipettes thermoformées (polyacrylonitrile méthacrylate) de 0,5 mL

Boîte de 2 plaquettes contenant 3 pipettes thermoformées (polyéthylène– éthylène alcool vinylique - polyéthylène) de 0,5 mL

Boîte de 2 plaquettes contenant 4 pipettes thermoformées (polyacrylonitrile méthacrylate) de 0,5 mL

Boîte de 2 plaquettes contenant 4 pipettes thermoformées (polyéthylène– éthylène alcool vinylique - polyéthylène) de 0,5 mL

Boîte de 3 plaquettes contenant 6 pipettes thermoformées (polyacrylonitrile méthacrylate) de 0,5 mL

Boîte de 3 plaquettes contenant 6 pipettes thermoformées (polyéthylène– éthylène alcool vinylique - polyéthylène) de 0,5 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

26/01/2018 - 28/01/2022

10. Date de mise à jour du texte

15/09/2023